



POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à la modification de la  
dénomination d'une artère sur le  
territoire de la Ville de Genève,  
section Petit-Saconnex

du 14 Février 1990

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du  
6 décembre 1989;

vu le préavis de la commission cantonale de  
nomenclature;

vu le règlement sur la désignation des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

ARRÊTÉ

La modification suivante :

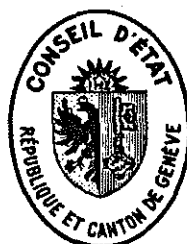
rue Maurice-BRAILLARD (1869-1965, architecte et urbaniste, créateur de  
nombreux édifices à Genève), dénomination attribuée au tronçon de la rue  
du Vidollet compris entre l'avenue Giuseppe-MOTTA et la rue de Moillebeau.

L'arrêté du 6 juillet 1988, secteur 003 point 52, est modifié en consé-  
quence.

Ces dispositions entrent en vigueur le 1er mai 1990.

Communiqué à :

Intérieur : 1 ex.  
Finances : 1 ex.  
Police : 2 ex.  
Travaux : 3 ex.  
Chancellerie : 1 ex.  
Sautier : 3 ex.  
Bur. habit : 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat: